



Détérioration en l'absence du locataire

Par **maco33**, le **16/05/2008** à **07:58**

j'ai loué une maison à un locataire qui est souvent absent. Après trois mois d'absence il me téléphone disant qu'il y a une gouttière très importante qui à transpercée le plafond de la chambre et moisi la moquette. Ai-je un recours car s'il était là en permanence les travaux auraient été moindre ?

Par **jeetendra**, le **16/05/2008** à **08:44**

bonjour, je peux me tromper mais il me semble que la réparation de la gouttière est à la charge du propriétaire, par contre il y a peut être eu défaut d'entretien à l'origine de la fuite, que le locataire aurait du vous signaler, mais étant absent pendant un certain temps il n'a pu le faire vous êtes assuré aussi qu'en pense votre assureur y a t'il eu expertise ou pas, cordialement